

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2017

Convocation en date du 6 mars 2017

**Présents** : M DUCLERCQ, M LECOMPTE, GELON, Mmes ESCUDE, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, BOULILA, CHARTON, GODINEAU-MANIEZ, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE, VENIN

**Ont donné pouvoir** : Madame SILLY à Monsieur GODINEAU  
Monsieur SCHORNO à Monsieur DUCLERCQ  
Monsieur HUFSCHEIDT à Madame LAGUEYTE

**Absente excusée** : Madame SANTALO,

**Absent** : Monsieur FORGERON

**Secrétaire de séance** : Madame LECERVOISIER

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 décembre 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2016.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – CHANGEMENT DE NOM**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts portant sur le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à savoir « Communauté de communes Thelloise ».

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE – PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prise de la compétence intégrale « assainissement » en tant que compétence optionnelle par la communauté de communes Thelloise.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE – COMPETENCE TRANSPORT A LA DEMANDE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts portant sur l'article 8 de la compétence facultative intitulée « transport » afin de la mettre en conformité avec la loi NOTRe en la complétant et en indiquant : « Etude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés. Mise en place d'un service de transport collectif à la demande par délégation de compétence conclue avec une autorité organisatrice de transport de premier rang ».

**OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU à L'INTERCOMMUNALITE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à la prise de compétence plan local d'urbanisme par la communauté de communes Thelloise.

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, le financement de l'équipement de la médiathèque (mobilier, informatique, logiciel de gestion) chiffré à 45 123.49 euros.

**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le financement de l'équipement de la médiathèque (mobilier, informatique, logiciel de gestion) chiffré à 45 123.49 euros.

**CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHAMBLY POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention relative à l'accueil des enfants de Mesnil-en-Thelle par la Ville de Chambly, lors de la semaine de centre de loisirs courant du 18 au 21 avril 2017.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'unanimité, suite au reclassement du personnel communal intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal établit le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2017, comme suit :

	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	<i>Cadre d'emplois des Attachés</i>				
A	Attaché principal	1		1	0
	<i>Cadre d'emplois des Adjointes administratifs</i>				
C	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		1	1
C	Adjoint administratif territorial (15h1/2/semaine)	1	1	1	0
	<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
	<i>Cadre d'emplois des Techniciens</i>				
B	Technicien territorial	1			1
	<i>Cadre d'emplois des Agents de maîtrise</i>				
C	Agent de maîtrise	1		1	0
C	Agent de maîtrise principal	1		0	1
	<i>Cadre d'emplois des Adjointes Techniques</i>				
C	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9		7	2
C	Adjoint technique territorial	7		5	2
	<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
	<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
	<i>Cadre d'emplois des Adjointes du Patrimoine</i>				
C	Adjoint territorial du patrimoine (30h/semaine)	1	1	1	0
	<b>FILIERE ANIMATION</b>				
	<i>Cadre d'emplois des Adjointes d'animation</i>				
C	Adjoint territorial d'animation	2		1	1
	<b>EMPLOIS AIDES</b>				
	Emplois d'avenir	3		3	0
	Contrat unique d'insertion	1		1	0
	Animateurs (saisonniers)	3		0	3
	Agents contractuels pour emplois non permanents (besoins liés à un accroissement temporaire d'activité)	6	6	4	2

## **REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

A l'unanimité, au 1<sup>er</sup> avril 2017, le Conseil Municipal institue le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel aux cadres d'emplois des attachés, adjointes administratifs territoriaux, adjointes territoriaux d'animation, adjointes territoriaux du patrimoine.

## **INDEMNISATION D'UN SINISTRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de 520.86 euros proposée par la SMACL, suite aux dommages causés sur une barrière de la rue de la Libération.

## **CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE – ATTRIBUTION DES LOTS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les lots aux entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la construction de la médiathèque avec les entreprises retenues :

- Le lot 1 – Gros œuvre à l'entreprise PIVETTA : 188 215.61 €
- Le lot 2 – Charpente bois à la société NOLLET : 18 984.91 €
- Le lot 3 – Couverture -Etanchéité à l'entreprise THERY : 38 427.31 €
- Le lot 4 : Menuiseries extérieures à la société MAW : 79 609 €

Le lot 5 : Cloisons-Doublages-faux plafonds la société BELVALETTE: 29 825.70 €  
Le lot 6 : Carrelage-faïences à la société FLIPO 9347.82 €  
Le lot 7 : Menuiseries intérieures à la société MENUISERIE DE CRAMOISY : 41 096.96 €  
Le lot 8 : Peintures – sols souples PVC à la société BEAUVAISIS DECOR : 47 371.56 €  
Le lot 9 : Plomberie-Chauffage ventilation à la société POINT SERVICE : 43 812.21 €  
Le lot 10 : Electricité à la société AD TECH : 43 500 €

A MESNIL-EN-THELLE le 20 mars 2017

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

Patrick LECOMPTE

